

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Maire	Maire	98 979	17 044	5 516	
District 1	Conseiller	35 254	17 044		
District 2	Conseiller	35 254	17 044		
District 3	Conseiller	35 620	17 044	3 288	
District 4	Conseiller	38 235	17 044		
District 5	Conseiller	38 549	17 044		
District 6	Conseiller	35 254	17 044		
District 7	Conseiller	34 201	17 044		
District 8	Conseiller	38 182	17 044		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).